Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 029-212901904-20260709-70_2026-DE

N° 70/2026 Commune de PLOUGONVELIN

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	**Séance du 9 juillet 2026** **OBJET : CONVENTION TRIPARTITE POUR LA REALISATION, SOUS MAITRISE D'OUVRAGE D'ENEDIS, DE NOUVELLES CANALISATIONS EN TECHNIQUE NON DISCRETE (AERIENNE SUR POTEAUX) – GOAREM AN AOD, TREZ HIR, LE CLEGUER, ALLEE VERTE, POUL AR GOAZY, LESMINILY, KERVEZENNOC**
DATE DE CONVOCATION : Le 3 juillet 2026 **DATE D'AFFICHAGE** : Le 4 juillet 2026 **NOMBRE DE CONSEILLERS** : - En exercice : 27 - Présents : 23 - Votants : 27	L'an deux mille vingt-six, le 9 juillet à 19h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Kéraudy, sous la présidence de M. Stéphane CORRE, Maire. Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de : M VIGOUROUX qui a donné procuration à M BAUDELLE Mme SAUNIER-PRENVEILLE qui a donné procuration à M DUFOURNAUD Mme LE PERSON qui a donné procuration à Mme HELIAS M MACE qui a donné procuration à Mme ROUILLIER M BEGOC a été nommé secrétaire de séance

Enedis est chargé, en vertu d'un contrat de concession conclu avec le Syndicat d'Electrification du Finistère (SDEF), de la réalisation de travaux sur les réseaux électriques moyenne et basse tension de la commune.

Ce contrat impose notamment de recourir à des techniques dites « discrètes » (souterraines ou en façade) dans certaines zones (1. Périmètre des monuments historiques ou sites classés/inscrits, 2. zone côtière, 3. agglomération, 4. zones de sites patrimoniaux).

Il est cependant permis de déroger à cette obligation, sur autorisation de la commune, dans les cas 3 et 4. En revanche une fois l'autorisation donnée, la commune ne peut plus demander l'effacement avant 15 ans à compter de la signature de la convention.

La présente convention, conclue avec le SDEF et ENEDIS, a pour objet d'autoriser le recours à une technique aérienne au niveau de Goarem An Aod, Trez Hir, Le Cléguer, Allée verte, Poul Ar Goazy, Lesminily, Kervezennoc, selon les plans annexés à la convention.

Les travaux s'étaleront entre 2027 et 2035.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 029-212901904-20260709-70_2026-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide :

D'approuver ce qui précède et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention en annexe.

Délibération rendue exécutoire compte tenu
de sa publication le
et de sa transmission au représentant de l'État le
Le Maire, Stéphane CORRE

Fait et délibéré à PLOUGONVELIN,
Le 9 juillet 2026
Le Maire, Stéphane CORRE

